

DMEL

Affaire suivie par : Audrey Blanchard.

Réf :2023/1020

Tél : 04 79 69 16 36 poste 3041

Mél : 73dmel2@ac-grenoble.fr

Site internet : www.ac-grenoble.fr/ia73

131 avenue de Lyon

73000 Chambéry Cedex 18

Chambéry, le 7 mars 2024

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Objet : Examen d'entrée en seconde dans l'enseignement public ou privé sous contrat -Académie de Grenoble

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la poursuite de la scolarité de votre enfant à la **rentrée prochaine 2024-2025** dans l'académie de Grenoble dans un lycée public ou privé sous contrat est conditionnée à la **passation de l'examen d'entrée en seconde** pour l'accès aux classes de :

- 2nde générale et technologique
- 2nde professionnelle
- 1^{er}e année de CAP

Les inscriptions se font du jeudi 15 février 2024 au lundi 25 mars 2024

- **Pour les candidats individuels en instruction en famille**, les inscriptions doivent s'effectuer via le lien :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/examen-d-entree-en-seconde-dans-l-enseignement-public-ou-privé-sous-contrat-121641>

- **Pour les candidats en établissements privés hors contrat :**

Les établissements procéderont aux inscriptions sur l'application EXAMEN via le lien :

<https://bv.ac-grenoble.fr/examen/>

Il est impératif de procéder au choix de la langue vivante étrangère lors de l'inscription (anglais, allemand, espagnol ou italien).

Après validation de la saisie, une confirmation d'inscription doit être téléchargée et signée

- La confirmation d'inscription
- Une copie d'une pièce d'identité
- Eventuellement un formulaire de demande d'aménagements (à télécharger le cas échéant sur le site académique, complété et accompagné des pièces justificatives et du certificat médical)

sont à joindre **par courrier postal**, (cachet de la poste faisant foi) à :

Rectorat de l'académie de Grenoble
Site Champon — Bureau 707
Examen d'entrée en seconde
7, Place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Au plus tard le lundi 25 mars 2024

Concernant les demandes d'aménagements : seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles. Il est précisé que l'examen d'entrée en seconde ne peut pas bénéficier d'une majoration d'un temps supplémentaire. La mesure liée au temps de composition consiste en un sujet aménagé dont le contenu est réduit. Dans le cadre d'une réinscription, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique, en joignant la notification de la session 2023.

Les épreuves se dérouleront au centre d'examen LE TREMBLE, situé au
121 Avenue de Vignate, 38610 GIERES

Le lundi 6 mai 2024

- 09h30 => 10h15 : Épreuve de langue vivante étrangère
- 10h30 => 11h15 : Épreuve d'histoire et de géographie, enseignement moral et civique
- 11h30 => 12h15 : Épreuve de sciences physique-chimie et sciences de la vie et de la terre

Pause repas. 1h15

- 13h30 => 15h00 : Épreuve de français
- 15h15 => 16h45 : Épreuve de mathématiques

Une convocation sera adressée dans le courant du mois d'avril à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur académique des services
de l'éducation nationale et par délégation,
La cheffe de la division des moyens du 2nd degré
et des élèves


Annita CHAN-TAVE